



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Organisation de l'administration centrale

Question écrite n° 27615

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune interroge M. le Premier ministre au sujet de l'organisation de l'administration centrale française. Le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services d'administration centrale donne compétence à M. le Premier ministre pour créer et organiser la structure de chaque ministère. Elle souhaite savoir précisément combien l'administration centrale compte de secrétariats généraux, de directions ou délégations générales, de services, de sous-directions et de bureaux.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27615

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2020](#), page 2273

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)